



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maîtres auxiliaires

Question écrite n° 1278

Texte de la question

M. Marcel Dehoux attire l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur la situation précaire et dramatique que rencontrent, chaque année, des milliers de maîtres auxiliaires. En effet, ces derniers, à chaque rentrée scolaire, sont dans l'incertitude la plus totale quant à leur affectation et leur avenir. De plus, quand ils ne retrouvent pas de poste, les allocations de chômage sont versées des mois après pour non-affectation. Et pourtant, ceux-ci exercent, depuis de nombreuses années, avec une motivation et des compétences certaines. Or, dans le même temps, alors que nos enfants dans les banlieues auraient besoin d'un soutien plus fort, on supprime des postes de maître auxiliaire et le nombre d'heures supplémentaires ne cesse de croître chez les enseignants. C'est pourquoi il demande qu'on réduise significativement le nombre d'heures supplémentaires afin de pouvoir maintenir ou créer des postes pour cette rentrée 1997-1998 et demande aussi les mesures qu'il entend adopter pour les maîtres auxiliaires afin que puisse être étudié un plan de titularisation pour ces personnels.

Texte de la réponse

La politique budgétaire pour le second degré ne méconnaît pas la nécessité d'alléger le poids des heures supplémentaires effectuées par les enseignants. Elle s'est traduite par la transformation, au cours des trois dernières années scolaires, de 22 370 heures supplémentaires-années en 1 150 emplois. En outre, la rentrée 1997 intègre une opération nouvelle, de grande ampleur, de mobilisation d'heures supplémentaires. Cette opération consiste à affecter dans les académies le plus grand nombre possible de titulaires académiques excédentaires, en lieu et place de blocs d'heures supplémentaires initialement alloués dans les dotations horaires des établissements dans les disciplines correspondantes. Environ 100 000 HSA doivent ainsi être mobilisées, permettant de mieux utiliser le potentiel d'enseignement apporté par les titulaires académiques, sans créer pour autant des besoins pédagogiques nouveaux, et de répondre aux revendications des organisations représentatives des personnels enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Marcel Dehoux](#)

Circonscription : Nord (24^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1278

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 1997, page 2402

Réponse publiée le : 6 octobre 1997, page 3324